



Nice, le 18/12/2019 / 32551944.32567232.

FONCIA
CIMIEZ

81 RUE DE FRANCE

06000 NICE

Tel : 04.92.17.59.63

Fax : 04.92.17.59.50

nice@foncia.fr

0405-026701-08848

APPELS DE PROVISIONS

Période du 01/01/2020 au 31/03/2020

Copropriété : MARIE GABRIELLE
52 PROMENADE DES ANGLAIS
06000 NICE

Copropriétaire : _____

Référence : S.000900.00150

Page N° 1/2

Les interlocuteurs à votre service	
Gestionnaire	: CHICHE SALOME
Comptable	: ALUNNO MANCINI Emilie

ESPACE CLIENT

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Type de lot	Tant.
35	0000			APPARTEMENT	58

Avance	Autres avances	Provisions
0,00	0,00	715,55

Rubriques de charges	Budget Période	Base de répartition		Votre Quote Part
		Individuel	Total	
Appel n 1 :FONDS TRAVAUX ALUR				
Lot n° 35 APPARTEMENT				
FONDS TRAVAUX ALUR	250,00	58	1000	14,50
Sous-total				14,50
Total appel Copropriétaire				14,50
Appel n 1 :PROVISION/OPERATIONS COURANTES				
Lot n° 35 APPARTEMENT				
DEPENSES GENERALES	7.399,50	58	1000	429,16
DEPENSES ASCENSEUR	622,25	60	1000	37,33
DEPENSES COMPTEURS EAU	101,50	1	19	5,34
CHARGES EAU FROIDE	2.675,00	21	2516	22,33
OCCUPATION TERRASSE COMMUNE	-1.883,25	58	910	-120,03
INDEMNITES SFR	-3.915,00	58	1000	-227,07
Sous-total				147,06
Total appel Copropriétaire				147,06
Total des appels				161,56

02010949902925040



Nice, le 18/12/2019 / 32551944.32567232.

FONCIA
CIMIEZ

81 RUE DE FRANCE
06000 NICE

Tel : 04.92.17.59.63
Fax : 04.92.17.59.50
nice@foncia.fr

APPELS DE PROVISIONS

Période du 01/01/2020 au 31/03/2020

Copropriété : MARIE GABRIELLE
52 PROMENADE DES ANGLAIS
06000 NICE

Copropriétaire

Les interlocuteurs à votre service

Gestionnaire : CHICHE SALOME
Comptable : ALUNNO MANCINI Emilie

Référence : S.000900.00150

Page N° 2/2

Relevé de compte depuis le 01/10/2019

Date	Libellé de l'opération	Débit	Crédit
10/10/2019	Solde antérieur	97,62	
	Prvt 1456537 du 10/10/2019 SOLIER		97,62
01/01/2020	PROV./CHG COURANTE 01/01/2020	147,06	
01/01/2020	COTISATION FONDS TRAVAUX 01/01/2020	14,50	
	Solde en notre faveur (Euros.)	161,56	97,62

"A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

Le syndic rappelle les dispositions du présent article sur les appels de fonds qu'il adresse aux copropriétaires."

Prélèvement effectué sur le compte indiqué ci-dessous

le 10/01/2020

ICS : FR81ZZZ858F00 RUM : T0405C004182516N000022599 BIC : PSSTFRPPPAR
IBAN : FR362004100001xxxxxxE02082

L'EQUIPE DE FONCIA VOUS SOUHAITE
DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE ET
VOUS PRESENTE CES MEILLEURS VOEUX

Nouvel échéancier

Date	Montant	Date	Montant
10/01/2020	14,50	10/03/2020	49,02
10/01/2020	49,02		
10/02/2020	49,02		